



Personne n'est laissé pour compte, ni maintenant, ni jamais Les personnes handicapées dans la réponse au COVID-19

Date: 8 d'avril de 2020

- ▶ **La crise du COVID-19 est nouvelle. Elle exige que nous agissions, interagissions et nous communiquions différemment de ce que nous connaissons. Cependant, les inégalités exacerbées par l'impact de COVID-19 sur les personnes handicapées ne sont pas nouvelles. Le risque, en répondant à la crise actuelle, est que les personnes handicapées soient à nouveau laissées pour compte. La bonne nouvelle est que nous savons déjà ce qui fonctionne. Principalement, nous avons besoin de justice sociale, inclusion effective, égalité des chances et travail décent.**

Cinq points clés

▶ 1) Soutenir les mesures visant à promouvoir l'égalité

Par exemple, les politiques de télétravail devraient garantir que les employés handicapés bénéficient d'aménagements appropriés dans leur domicile, comme ils devraient l'avoir dans leur lieu de travail habituel. Les autres mesures prises en réponse au COVID-19, telles que l'auto-isolement, devraient tenir compte la situation particulière des personnes handicapées, surtout du fait que certaines d'entre elles peuvent avoir besoin d'une assistance personnelle.

▶ 2) Veiller à ce que la communication soit accessible et inclusive

Toutes les communications liées à la santé publique, à l'éducation et au travail dans le cadre du COVID-19, y compris dans les accords de télétravail, devraient être accessibles aux personnes handicapées, incluant ainsi la langue des signes, des sous-titres et des sites web accessibles. La communication devrait également aborder la situation singulière des personnes handicapées.

▶ 3) Fournir une protection sociale adéquate

La protection sociale est essentielle pour couvrir les dépenses liées au handicap, qui peuvent augmenter en raison de l'impact de la crise et causer des dommages aux systèmes de soutien aux personnes handicapées. Les personnes handicapées connaissent des taux de chômage plus élevés, particulièrement les femmes handicapées. Par conséquent, aujourd'hui plus que jamais, les mesures de protection sociale sensibles au genre doivent

être conçues de manière à favoriser aux personnes handicapées d'accéder, rester et progresser sur le marché du travail.

▶ 4) Assurer le droit du travail maintenant, le droit du travail toujours

Le dialogue social et la participation sont le berceau du mouvement pour les droits des personnes handicapées et du mouvement ouvrier. Ceci est plus nécessaire que jamais dans le contexte de la crise actuelle. La multiplicité des points de vue - des gouvernements, des organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi que des organisations de personnes handicapées - offriraient diverses solutions. Par conséquent, la mise en œuvre des normes internationales du travail et d'autres instruments relatifs aux droits de l'Homme, en particulier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, est essentielle.

▶ 5) Changer le récit

L'élément essentiel de tous ces points est d'inclure les personnes handicapées en tant que co-créateurs des réponses au COVID-19, ainsi qu'en tant que défenseurs et utilisateurs, et non en tant que victimes. Chaque crise ouvre des opportunités, et l'opportunité du moment est de promouvoir l'inclusion de tous les groupes précédemment marginalisés - comprenant les personnes handicapées - comme élément central de toutes les réponses. En nous appuyant sur notre expérience dans le domaine de l'inclusion des personnes handicapées et en renforçant les partenariats, nous répondrons à la crise COVID-19 d'une manière durable et inclusive.

Pour promouvoir la justice sociale et inclure de manière significative les personnes handicapées, nous devons faire preuve d'audace. Nous devons être ingénieux. Et nous devons agir ensemble - durant la crise du COVID-19 et toujours.